

**DECISION SUR LA CHARTE AFRICAINE DE LA DEMOCRATIE, DES
ELECTIONS ET DE LA GOUVERNANCE
DOC. EX.CL/301 (X)**

Le Conseil exécutif :

1. **PREND NOTE** du rapport sur la Charte africaine de démocratie, des élections et de la gouvernance;
2. **REITERE** l'importance de la Charte africaine de la démocratie, les élections et de la gouvernance dans la consolidation des engagements pris collectivement par les Etats membres en vue de promouvoir la démocratie et la bonne gouvernance sur le continent ;
3. **PREND NOTE** des éclaircissements fournis par le Conseiller juridique de la Commission au sujet des préoccupations soulevées par certains Etats membres;
4. **RECOMMANDE** l'adoption, par la Conférence, de la Charte qui constitue une avancée majeure dans la réalisation de l'agenda démocratique de l'Union.

